

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Nombre de conseillers
en exercice14
présents9
votants12

L'an deux mil vingt-deux, le **HUIT SEPTEMBRE**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} septembre 2022

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HUGRON Dominique
BOMMÉ Jean-Paul MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy donne pouvoir à BOMMÉ Jean-Paul ; HAMON Sylvain donne pouvoir à LE BOULER Cédric ; GRIMAUD Sylvie donne pouvoir à RAIMBAUD Nelly

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; GUILLEMOT Tatiana

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MARTIN Yves

OBJET

50/2022

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE AUPRES DU SYDELA POUR LE RACCORDEMENT DE LA PHASE 2 DU LOTISSEMENT LE GRAND CLOS

Une étude concernant les travaux de raccordement de la phase 2 du Grand Clos a été commandée auprès du Sydela.

Le Sydela a évalué à 47 128,34 € TTC le coût global de travaux pour la réalisation du réseau électrique, le génie-civil des réseaux d'éclairage public, le génie-civil des télécommunications, et la réalisation d'une surlargeur pour le passage du réseau gaz.

Sur ces 47 128,34 €, le Sydela demande à la commune une participation financière à hauteur de 32 288.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DONNE son accord de participation financière à hauteur de 32 288.85 € et AUTORISE le Sydela à lancer les travaux correspondants
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la bonne exécution de la présente délibération

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

